

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2187

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 5 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Notre confiance en la capacité du corps médical à accompagner la fin de vie est fondamentale. On reconnaît le niveau d'humanité d'une société à la manière dont on se préoccupe des plus fragiles. Le sujet évoqué par cette proposition est un sujet sensible qui mérite un débat d'ampleur à la hauteur des importants enjeux bioéthiques qu'il représente. Un tel sujet de société ne peut être traité en quelques heures à l'occasion d'une niche parlementaire de courte durée.

Par ailleurs, la période d'examen choisie pour débattre de ce texte est totalement à contre courant des priorités des Français confrontés à une crise sanitaire sans précédent et qui vont connaître des difficultés économiques importantes.

Le rôle du législateur est de se concentrer sur les priorités des Français.